

ACQUISITION DU FONDS PAR L'EXPLOITANT

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes

- ✓ Copie de l'acte d'achat du fonds avec mention de l'enregistrement au SIE.
Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de la société signée des deux parties.
- ✓ Journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la vente ou de l'apport ou attestation de parution avec la date de publication.
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

Coût de la formalité

Frais Greffe : 67.86 euros

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE CCI LYON METROPOLE
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)